

**Arrêté n° 2024-59**  
**Relatif au versement d'une subvention**

**Le directeur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu la délibération modifiée n°2020/10/10-2 du conseil d'administration du 10 octobre 2020 relative à l'approbation des contrats, conventions et marchés par le conseil d'administration (CA) et la délégation de pouvoir du CA au directeur ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2024 portant nomination d'un administrateur provisoire de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence.

**Arrête**

**Article 1 :** Une subvention d'un montant de 6 000€ est attribuée à l'AMSE (AMU) situé au 5-9 Boulevard Maurice Bourdet - 13001 Marseille

**Article 2 :** Cette subvention est attribuée à l'AMSE en vue de l'achat de matériel informatique.

**Article 3 :** L'Administrateur Provisoire de l'IEP et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Aix-en-Provence, le 17 décembre 2024.

Pour l'Administrateur Provisoire  
et par délégation  
La Secrétaire Générale

Gaëlle CHEVALIER